

Publié le
24/10/25

R Prefecture

006-250601499-20250930-2025_09_01-DE
Reçu le 01/10/2025



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES | 06

Extrait du registre des délibérations du syndicat mixte
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

DÉLIBÉRATION N°2025-09/01

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19/06/2025

Le mardi 30 septembre 2025 à 14h00, le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni au Palais Sarde, situé au 10 rue de la Préfecture à Nice, pour donner suite à la convocation adressée par Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente en exercice, par courriel le 22/09/2025.

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres absents excusés : 51

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour le Département 06 : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. Xavier BECK, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 (3 voix) : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Présente.

Pour le Département 06 : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Excusé

Pour le Département 06 : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Sébastien OLHARAN, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 (3 voix) : Mme Pierrette ALBERICI, Suppléante, Présente.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de ANDON : M. Daniel BORTOLINI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ASPREMONTE : Mme Catherine SALET, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BELVEDERE : M. Thierry GIACOMO, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BENDEJUN : M. Thierry LORETTE, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BEUIL : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BLAUSASC : Mme Evelyne LABORDE, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de CANTARON : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de CARROS : Mme Virginie SALVO, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de CLANS : Mme Louise RAPPUC, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de COLOMARS : Mme Isabelle BRÈS, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de COURSEGOULES : Mme Marie-Pierre DAVID, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de DRAP : Mme Katy NICOLAS, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de FONTAN : M. Philippe OUDOT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de GILETTE : Mme Martine ALBERTI, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de GREOLIERES : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de GUILLAUMES : M. Alain BRES, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ISOLA : Mme Elise CLARY, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de LA PENNE : Mme Hélène DELYFER, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR : M. Philippe BRUSCHI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE : Mme Pamela MAC CLURE, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de LANTOSQUE : M. Jean THAON, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de L'ESCARÈNE : M. Jean Claude VALLAURI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : M. Régis GUILLAUME, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de LUCERAM : Mme Michèle BARNOIN, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de MALAUSSENE : M. Jean Pierre CASTIGLIA. Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de MOULINET : M. Michel PALLANCA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de PEILLE : M. Cyril PIAZZA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de PEILLON : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de PEONE (1 voix) : Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de RIMPLAS : M. Pascal GUGLIEMETTI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ROQUEBILLERE : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ROQUESTERON : Mme Alexandra BISSON, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE : M. Thibault DESOMBRE, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE (1 voix) : Mme Christiane MATTEI, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-DU-VAR (1 voix) : Mme Michèle GARDONCINI, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-VESUBIE (1 voix) : Mme Gisèle MARTIN, Titulaire, Titulaire.

Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE : Mme Anne-Marie ZIMMERMAN, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY : Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SIGALE : Mme Stéphanie GORDOLON, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SOSPEL (1 voix) : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de TENDE : M. Jean-Charles QUERCIA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de VALDEBLORE : Mme Dominique HOUZE RESMOND, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR : Mme Cécile BESSONE, Titulaire, Excusée.

AR Prefecture

006-250601499-20250930-2025_09_01-DE
Reçu le 01/10/2025

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
COMITÉ SYNDICAL DU 19 JUIN 2025
DÉLIBÉRATION N°2025-09/01 DU 30/09/2025**

Extrait du registre des délibérations du
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 a été adressé à chaque membre du Comité Syndical.

La Présidente soumet le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Ces derniers sont invités à faire savoir si ce procès-verbal appelle à des observations particulières de leur part.

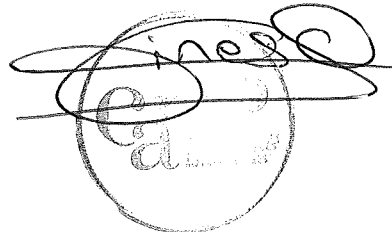
**OUÏ L'EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme.

**La Présidente,
Marie-Amélie GINESY**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ginesy', is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.